



L'échec de l'encadrement différencié

2013/42

07 | 11 | 2013



Jean Hindriks
Senior Fellow



Jolien Gay
Junior Fellow

L'encadrement différencié version francophone

Dans toute école, chaque enfant est différent. Dans chaque école, chacun vient d'un milieu socio-économique précis et chacun possède sa propre personnalité. C'est en fonction de la situation socio-économique du quartier d'origine de l'enfant que le financement de l'école sera différencié. La méthodologie utilisée est celle employée dans le cadre des discriminations positives. Les écoles qui accueillent des élèves défavorisés reçoivent davantage que celles accueillant des élèves plus favorisés. En agissant ainsi au cœur du système de financement, ce dispositif vise à lutter efficacement contre l'échec scolaire et servir d'incitant à promouvoir la mixité sociale dans les écoles. En différenciant le financement le dispositif vise à corriger les inégalités des chances en fonction de l'origine sociale des élèves. Pour objectiver cette différenciation, toutes les implantations se voient octroyer chaque année un indice socio-économique résultant de la moyenne des indices des quartiers où vit chacun de leurs élèves. Il y a plus de 9000 quartiers distincts. Les indices par quartier sont calculés et actualisés selon 11 critères socio-économiques précis qui incluent le revenu par habitant, le pourcentage de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur, le taux de chômage, le taux d'activité des femmes, la part de professions de haut standing et de bas standing, le confort moyen des logements et nombre moyen de pièces par logement.

Sur la base des dernières données disponibles relatives à l'inscription des élèves, l'Administration attribue à chaque élève l'indice socio-économique du quartier de son lieu de résidence et calcule, pour chaque



En Flandre, seulement 16 % des élèves défavorisés ont effectivement bénéficié d'un encadrement supplémentaire.



implantation d'enseignement la moyenne des indices attribués aux élèves y inscrits. Les écoles sont classées par ordre croissant de leur indice socio-économique. Le quart des écoles avec l'indice socio-économique le plus faible sont éligibles au financement différencié. Ces écoles bénéficient d'un encadrement supplémentaire et d'un financement complémentaire. En 2010, 17.943 périodes-professeurs (NTPP) supplémentaires sont ainsi octroyées pour augmenter les effectifs dans les écoles "différenciées". Des crédits complémentaires pour un montant total de 8 million d'euros sont aussi alloués aux écoles "différenciées". Ces moyens humains et de fonctionnement sont octroyés annuellement durant cinq années successives, un Projet général d'action d'encadrement différencié (PGAED) est élaboré, pour chaque implantation concernée, par le chef d'établissement en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative. Le PGAED définit pour une durée de cinq ans les objectifs poursuivis, et l'ensemble des actions concrètes envisagés sur une durée de cinq ans dans le cadre de l'encadrement différencié, notamment en matière de lutte contre l'échec scolaire et la maîtrise de la langue.

Le rapport de fin du PGAED contient les informations et les indicateurs permettant de juger de l'accomplissement des objectifs fixés. Il indique aussi l'affectation ventilée qui a été faite sur l'année écoulée des moyens humains et des moyens de fonctionnement attribués

Quels sont les premiers résultats?

Le décret du financement différencié date du 30 avril 2009, mais dans la pratique le nouveau système de financement différencié pour les subventions de fonctionnement est en place depuis l'année scolaire 2004-2005. Nous disposons donc d'un recul de 5 à 8 ans pour évaluer les résultats. Même s'il est probablement encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives, les premiers résultats ne sont pas très encourageants. On constate que le redoublement en secondaire a augmenté entre 2009 et 2012 de 17,6% à 20,3% dans les écoles bénéficiant d'un encadrement différencié (soit 275 écoles sur 672 écoles). Sur la même période la part d'élèves en retard scolaire d'au moins un an a augmenté pour passer de 64% à 70% dans l'encadrement différencié (contre 50% dans le secondaire sans encadrement différencié). Pour finir le nombre d'élèves en décrochage scolaire est passé de 10.916 en 2010-2011 à 13.220 en 2012-2013 soit

une augmentation de 20%.

Pour essayer de comprendre cette faiblesse des effets du financement différencié, il est utile de se pencher sur une politique comparable menée en Flandre depuis 2002.



C'est une chose de différencier le financement par école, c'est autre chose d'en faire profiter effectivement le groupe cible



L'encadrement différencié version flamande

Le décret GOK (égalité des chances) en Flandre part de l'idée qu'un groupe particulier d'élèves a besoin d'un soutien supplémentaire pour avoir des chances égales de réussir dans ses études. Les élèves le plus dans le besoin sont identifiés à l'aide d'un indice socio-économique qui inclut le diplôme de la mère, la profession des parents, etc. Les élèves GOK sont les élèves à faible indice socio-économique. Les écoles qui accueillent plus de 20% d'élèves GOK sont considérées comme école GOK éligible à l'encadrement différencié. Pour l'année scolaire 2003-2004, on dénombre 1.808 écoles GOK en Flandre. Ces écoles reçoivent pendant trois ans un total de 37.825 heures de cours supplémentaires pour un total de 119.935 élèves GOK.

Pour une politique qui différencie aussi objectivement le financement, et qui vise aussi explicitement les élèves GOK, on peut raisonnablement s'attendre à ce que ces élèves soient effectivement les principaux bénéficiaires de la politique. Et bien non!

L'inspection des chiffres révèle que la politique GOK n'a pas réussi à toucher la majorité du groupe cible. Pour l'année scolaire 2003-2004, seulement 16% des élèves GOK dans des écoles à financement différenciés ont bénéficié des encadrements supplémentaires. Si on regarde le groupe qui a effectivement bénéficié de l'encadrement supplémentaire (GOK-leerkracht) plus des deux tiers ne sont pas des élèves GOK. Le problème n'est donc pas un problème de moyens, mais bien un problème de mauvais ciblage

Que s'est il passé?

Sur base de témoignages et observateurs de terrain, il semble que les écoles GOK ont adopté une politique d'encadrement différencié très vague et peu sélective en offrant l'accès des encadrements supplémentaires à tous leurs élèves GOK et non-GOK. Peu d'efforts ont été menés pour cibler d'avantage les élèves GOK avec des mesures de soutien spécifiques.

Différencier le financement pour soutenir des écoles avec des élèves de niveau socio économique faible est une chose, atteindre effectivement le groupe cible au sein de ces écoles en est une autre.

Quelle conclusion ?

Une conclusion de l'expérience flamande est que si l'on souhaite soutenir efficacement le groupe cible, il est nécessaire de limiter l'autonomie d'action des écoles dans l'affectation des moyens liés à l'encadrement différencié. Il faut un meilleur suivi et accompagnement des mesures adoptées par les écoles pour effectivement offrir un soutien spécifique aux élèves du groupe cible. C'est une leçon d'une grande pertinence pour la politique d'encadrement différencié francophone, sous peine de commettre la même erreur que nos voisins flamands.

Jean Hindriks

Senior Fellow à l'Institut Itinera

Prof. d'Economie à UCLouvain

Jolien Gay

Junior Fellow à l'Institut Itinera

Pour une croissance économique et une protection sociale durables